

# Arts du spectacle (plusieurs cours)

RÉF | 597

## OBJECTIF ET CONTENU

### Objectif

Cette offre de formation est organisée dans le cadre de l'enseignement artistique à horaire réduit qui répond aux finalités suivantes (décret du 2 juin 1998, voir site de la Fédération Wallonie-Bruxelles) :

- Concourir à l'épanouissement des élèves en promouvant une culture artistique par l'apprentissage des divers langages et pratiques artistiques
- Donner aux élèves les moyens et formations leur permettant d'atteindre l'autonomie artistique suscitant une faculté créatrice personnelle
- Offrir un enseignement préparant des élèves à rencontrer les exigences requises pour accéder à l'enseignement artistique de niveau supérieur

### Programme

- Arts de la parole et du théâtre : Initiation à la scène, Ateliers créatifs, À la découverte de l'interprétation de textes, Vers la maîtrise de l'interprétation de textes, Trucs et astuces pour s'exprimer en public, Histoire de la littérature et histoire du théâtre, Découverte théorique et pratique créative de la langue française
- Danse : Danse classique, Danse jazz

### Certification(s) visée(s)

Certificat ou diplôme d'enseignement secondaire artistique à horaire réduit <i>(plusieurs types d'attestation sont délivrés)</i>

### Type de formation

[Enseignement artistique à horaire réduit](#)

## ORGANISATION

### Durée

Variable, selon la filière

### Horaire

en soirée  
au minimum une fois par semaine

<b>Début</b>	Septembre
<b>Coût</b>	190 € (plus de 18 ans) - Coût réduit : pour certains publics : 76 € ou gratuit -

## CONDITION D'ADMISSION

<b>Prérequis administratifs</b>	L'Enseignement artistique à horaire réduit est ouvert à tous (enfants et adultes). Un âge minimum peut être requis selon les domaines et les filières.
<b>Connaître</b>	Posséder, le cas échéant, les capacités artistiques requises pour intégrer le niveau d'enseignement souhaité.
<b>Remarques</b>	<p>Les cours se composent comme suit :</p> <p><b>A- Les cours de base.</b> Ils comprennent 2 cycles de cours :</p> <p>1) 1er cycle : - La filière de formation (2h/semaine)</p> <p>2) 2ème cycle : - La filière de qualification (2h/semaine) : la réussite est sanctionnée par un certificat</p> <p>Les filières de formation et de qualification constituent le cycle d'études complet destiné à tous ceux dont l'objectif prioritaire est l'acquisition progressive d'une formation culturelle et artistique de base.</p> <p><b>B- Les cours complémentaires.</b> Optionnels ou obligatoires suivant les cas. Certains modules peuvent aussi être suivis indépendamment des cours de base.</p>

## EN PRATIQUE

<b>Pour s'informer et postuler</b>	Consultez le site web de l'organisme pour vous informer des modalités d'inscription. Les inscriptions se font en septembre.
<b>Organisme</b>	<p><b>Académie de musique d'Ixelles</b> Avenue des Éperons d'Or 16 1050 Ixelles Tél: 02 515 78 31 <a href="http://www.academiedemusiquedixelles.be/">http://www.academiedemusiquedixelles.be/</a></p>